

Si j'ai décidé de publier cette contribution à la connaissance de l'Histoire de l'Alsace et du Val de Villé, c'est qu'il m'apparaît que la lutte pour le respect des Droits de l'Homme reste d'actualité, dans le monde bien sûr, mais aussi chez nous où la démocratie dans un passé récent, si on se situe au niveau de l'Histoire, n'a pas toujours existé.

Dans toutes nos écoles, les élèves entendent parler, soit en cours d'histoire de la démocratie grecque (bien loin pourtant des notions de démocratie moderne), soit en cours d'instruction civique, des nombreuses atteintes actuelles à la démocratie et aux Droits de l'Homme dans les pays africains, sud-américains, asiatiques, et même européens. Parfois, on peut même se demander si l'Assyrien Hammourabi, à travers son code, n'était pas en avance non seulement sur son temps, mais même sur le nôtre.

Rarement on parle des conquêtes démocratiques dans notre province, dans notre vallée. Rares sont aussi les traces dans les monographies du Val de Villé. Pas même l'abbé Nartz, dans son ouvrage très complet qui est souvent pris en référence, ne les évoque. Ceci n'est d'ailleurs pas un procès d'intention à son égard. L'air du temps ne pouvait décemment l'amener à aborder ce sujet, et ceci, quelles que furent ses opinions politiques. Entre la compromission et la répression, point de place ...

Il est évident aussi que les conquêtes démocratiques ne sont pas l'exclusivité du XIXème siècle et notre vallée fut touchée par les événements du BUNDSCHUH (1493), de la GUERRE DES PAYSANS (1525), et de la Révolution Française pour ne citer que ceux qui eurent une grande influence.

C'est cependant le XIXème siècle qui fut la période la plus mouvementée.

Ainsi, malgré les grandes idées de la Révolution Française, ce siècle commença par la régression démocratique et la dictature militaire de Napoléon 1er soutenue par l'Eglise.

"Ce siècle avait deux ans ..." écrivait Victor Hugo.

"Gott hat einen Sohn, der heisst Napoleon", disait le catéchisme enseigné aux jeunes Alsaciens. Ce *"fils de Dieu"* supprima cependant toutes les libertés démocratiques : les députés, élus au suffrage censitaire, furent en réalité choisis parmi les fidèles de l'Empereur, tels le Comte de Castex de Thanvillé qui *"règna"* sur la vallée.

Quant aux maires, conseillers municipaux et généraux, ils furent carrément nommés par le gouvernement de l'Empereur à qui ils devaient prêter serment, pouvant être révoqués à n'importe quel moment.

Parmi ces *"destitués"*, on retrouve le maire de Lalaye F. Humbert, qui, nommé depuis

quelques mois à peine, fut destitué pour ivresse notoire. Les services de renseignement de Napoléon et de son espion alsacien SCHULMEISTER fonctionnaient-ils si mal que l'administration a pu nommer un maire alcoolique ? Ou bien, "l'ivresse notoire" cache-t-elle un autre motif moins avouable et plus politique ?

Cependant, l'ère napoléonienne achevée par la déroute de Waterloo, la Restauration ne rétablit pas les libertés démocratiques par un coup de baguette magique. Les élus restent désignés et doivent prêter serment au Roi. Une légère amorce de démocratie fut entreprise par Louis-Philippe à partir de 1830. Ainsi, ce roi du début de l'industrialisation imagine des élections où d'office la bourgeoisie aurait la majorité : le Conseil Municipal comprend deux collèges, dont l'un est élu au suffrage censitaire, et l'autre, à nombre égal, regroupe "les plus imposés de la Commune" c'est-à-dire les plus riches. Ce système enlevait à la population des ouvriers, la plus nombreuse, toute possibilité de se faire élire ou même de s'exprimer. Le pouvoir restait à la classe bourgeoise qui avait porté le Roi au pouvoir.

C'est finalement en 1848, la 2ème République qui établit le suffrage universel à tous les niveaux (députés, conseillers généraux et municipaux). C'est pendant cette période que le Val de Villé eut son "*Représentant du Peuple*" le plus célèbre en la personne de **Niklaus BANDSEPT**, né à Urbeis, ouvrier cordonnier à Maisongoutte, qui fut à la fois Député du Bas-Rhin et Président du Conseil de Prudhommes de Sélestat. Son histoire mérite d'être narrée car il fut l'un des pionniers de la démocratie dans notre vallée et il le paya chèrement par la déportation et l'exil.

La IIème République, turbulente et éphémère, fut proclamée le 25 juillet 1848 et fut dotée d'un président en la personne de Louis-Napoléon BONAPARTE, victorieux aux élections devant le général CAVAIGNAC, soutenu par les républicains modérés, LEDRU-ROLLIN, candidat des "républicains avancés" et RASPAIL, candidat des socialistes révolutionnaires.

Louis-Napoléon BONAPARTE fut élu grâce aux voix des paysans, à des ouvriers sensibles à la légende napoléonienne, mais surtout grâce au Parti de l'Ordre, auquel il avait promis la liberté de l'enseignement et le rétablissement du pape à Rome.

Le 12 mai 1849 eurent lieu des élections législatives qui désignèrent 750 représentants. Le Parti de l'Ordre eut 500 députés, dont 200 légitimistes, 70 républicains modérés et 180 Montagnards.

La majorité alsacienne fut différente de celle de la France : de par la division des conservateurs répartis en listes des Bleus et listes des Blancs, ce fut la liste des "Rouges" qui eut la majorité. Furent élus 3 républicains modérés : BRUCKNER, CHAUFFOUR et WESTERCAMP et 9 "républicains socialistes" : EMERY, JEHL, BOCH, GOLDENBERG, BEYER, KOPP, ANSTETT, COMMISSAIRE et le jeune Nicolas BANDSEPT (26 ans) qui s'affirma bien vite comme le leader du groupe des Alsaciens.

Ce groupe fut cependant rapidement disloqué puisqu'après la tentative révolutionnaire

du 13 juin 1849, organisé par LEDRU-ROLLIN, trente députés Montagnards furent arrêtés et déportés en Algérie, parmi lesquels les Alsaciens ANSTETT, BEYER, KOPP, BOCH et le sergent COMMISSAIRE. Des élections partielles eurent lieu pour les remplacer, encore remportées par les "Rouges", dont les candidats étaient pourtant des inconnus dans le monde politique.

Début 1850, la loi Falloux autorisa l'ouverture d'écoles congréganistes et le contrôle du clergé sur les écoles publiques (postes congréganistes, religion à l'école, etc...). L'ensemble des députés alsaciens vota contre cette loi, aussi étonnant que cela puisse paraître aujourd'hui où ce "statut d'exception" en Alsace-Moselle est présenté par beaucoup comme une tradition alsacienne au même titre que la choucroute.

Malgré une majorité apparente de 500 représentants, Louis-Napoléon BONAPARTE ne se sent pas à l'aise : le Parti de l'Ordre comprend 200 légitimistes (royalistes) et peu de bonapartistes. A des élections partielles à Paris, les socialistes l'ont emporté. Aussi fait-il adopter une nouvelle loi électorale permettant d'éliminer 3 millions d'électeurs des classes populaires. Ironie du sort, la nouvelle loi et le système des listes bloquées firent élire en Alsace tous les députés "Rouges" parmi lesquels figure toujours l'ouvrier cordonnier BANDSEPT.

Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, tous les opposants au nouvel empereur sont arrêtés, déportés ou exilés. En Alsace, l'ensemble de la direction des "Rouges", soit 20 personnes, fut condamné à ces peines (11 exilés, 9 déportés). Nicolas BANDSEPT, reconnu comme le "meneur" du groupe, fut condamné à la déportation, mais vit sa peine commuée en exil. C'est ainsi qu'il put se réfugier en Angleterre, alors que sept condamnés "moins heureux" finirent leur vie au bagne sur les hauts-plateaux algériens.

Il resta cependant aux yeux des ouvriers alsaciens le représentant de leur classe. Or, à l'approche des nouvelles élections du 29 février 1852, Louis-Napoléon chercha le soutien des classes populaires.

Un journal officiel "*Le Moniteur*" imprima ainsi que Nicolas BANDSEPT avait écrit au "Prince-Président" pour lui faire part de nouveaux sentiments à son égard, et, qu'il avait l'autorisation de rentrer en France à condition de "*s'abstenir entièrement de toutes affaires politiques*".

Nicolas BANDSEPT fit paraître dans le TIMES du 17 février 1852 la réplique à une telle provocation :

"Monsieur le Rédacteur en chef du Moniteur,

*Vous publiez dans le Moniteur une lettre par laquelle
je demanderais à Monsieur Louis Bonaparte
l'autorisation de rentrer en France, me déclarant
décidé de m'abstenir entièrement de toutes affaires*

politiques.

*Je n'ai jamais écrit de lettre semblable; c'est une
infâme imposture, contre laquelle je proteste de la
façon la plus énergique, et avec la plus profonde
indignation, sans pouvoir m'expliquer comment elle
se trouve dans le journal officiel de Monsieur
Bonaparte.*

Veillez agréer, etc...

BANDSEPT
Représentant du Bas-Rhin

L'Histoire retient souvent que l'Alsace unanime bascula dans le camp du nouvel empereur. Cela peut être vrai pour la bourgeoisie qui resta hostile à la démocratie parce-qu'elle considérait comme déplorable la représentation de l'Alsace par des boulangers, tisseurs, ferblantiers, cuisiniers, maçons, serruriers, menuisiers, canuts, sergents. Le plus insupportable pour elle fut l'élection d'un ouvrier cordonnier en la personne de Bandsept, qui fut évoqué en de nombreux milieux bonapartistes pour tenter de discréditer le suffrage universel.

Quant aux méthodes utilisées par Louis-Napoléon BONAPARTE pour soumettre la France et l'Alsace, elles sont dignes de tous les tyrans. Dans le Bas-Rhin, le nouveau préfet César WEST se conduisit en véritable "Gauleiter". Dès le coup d'état, 32 maires républicains socialistes du Bas-Rhin furent "démissionnés", parmi lesquels celui de Villé, **Louis-Anselme VONDERSCHEER**. Ce dernier avait notamment refusé de verser à l'empereur les impôts collectés pour la République et les avait redistribués aux nombreux indigents de la Commune.

Le plébiscite fut organisé d'aussi bonne manière, témoin cet administrateur du Val de Villé qui rend compte : *"Les brigadiers de gendarmerie réunirent à son de caisse les habitants du village devant l'église, et, à haute voix ils enjoignirent aux gardes forestiers d'arrêter tout individu porteur du bulletin NON, et, en cas de résistance, les autorisaient à leur loger une balle dans le corps"*.

Le 23 février 1852, le même César WEST écrit dans un de ses rapports à l'Empereur : *"Il sera facile au gouvernement de maintenir le Bas-Rhin dans la bonne voie. Je continue, au surplus, à faire la guerre au socialisme, en prescrivant les arrestations et les perquisitions que nécessitent les circonstances"*.

Le prince-président imagina encore un nouveau mode de scrutin : "les candidatures officielles". Seul le candidat officiel avait droit à la propagande et au bulletin de vote dans les mairies. Les autres candidats pouvaient toujours se poster à l'entrée d'un bureau de vote et distribuer des bulletins de vote écrits à la main.

Si la bourgeoisie et l'Eglise, qui bénéficiaient de toutes les faveurs, avaient adhéré au nouveau régime, les masses populaires furent bien les "incorporés de force" du Second Empire. Il suffit de constater l'augmentation importante des "aliénations" à partir de 1851.

Ce fut finalement l'Empereur d'Allemagne qui rétablit le suffrage universel en Alsace. Les députés alsaciens siégèrent à Berlin au Reichstag, et l'un des plus célèbres fut August BEBEL, successeur de Karl MARX à la tête du Parti Social Démocrate Allemand, qui, originaire de Leipzig, fut élu député de Strasbourg-Ville.

Pendant ce temps, BANDSEPT partit aux Etats-Unis où il reprit son métier de cordonnier. Rentré en France sous la IIIème République, il fut attaché au Ministère de la Guerre pour l'habillement.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux pour qui les libertés démocratiques apparaissent comme un droit naturel acquis à jamais. L'Histoire, même chez nous, prouve que la démocratie est fragile, que sa conquête et son maintien sont une lutte de tous les instants. Le XXème siècle a continué à nous le prouver, et nul ne sait ce que nous réservera le XXIème siècle.